

« Il n'y a pas de petit harcèlement » : le ministre de l'Éducation nationale mobilisé au collège de Barentin



Édouard Geffray a participé à un atelier avec des collégiens visant à les sensibiliser sur ce que l'on peut ou pas publier sur les réseaux sociaux, jeudi 11 novembre 2025 à Barentin. STEPHANIE PÉRON CLÉMENT

Pour la Journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire, jeudi 6 novembre 2025, Édouard Geffray, ministre de l'Éducation nationale s'est rendu au collège Catherine-Bernard de Barentin. Il a échangé avec des élèves et du personnel à propos de ce « fléau ».

Avec le badge « Phare » qu'ils arborent, les 20 élèves référents harcèlement du collège Catherine-Bernard, à Barentin, sont identifiables par tous leurs camarades. Un badge qu'ils ont remis au ministre de l'Éducation nationale, Édouard Geffray. Ce dernier était en visite dans leur établissement, jeudi 6 novembre 2025, journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire.





Édouard Geffray a participé à un atelier avec des collégiens visant à les sensibiliser sur ce que l'on peut ou pas publier sur les réseaux sociaux. STEPHANIE PÉRON CLÉMENT

Un collègue fortement engagé

« Il n'y a pas de petit ou gros harcèlement. Ni de petite insulte. À chaque fois que l'on blesse un camarade on peut générer des choses très graves et parfois même l'irréparable », souligne le ministre qui n'hésite pas à parler de « fléau » devant des collégiens mais aussi une classe de Terminale du lycée Thomas-Corneille.

Alors que le nombre de faits de harcèlement ne diminue pas, et que la Normandie est la région la plus touchée selon un sondage Ifop, le ministre a rappelé l'importance de la prévention. Qui passe notamment par la diffusion d'un spot de campagne Non au harcèlement 2025, qui a été présenté officiellement lors de la visite ministérielle. La réalisatrice, Laetitia Bertheuil, était présente et a pu échanger avec des élèves. Édouard Geffray a également participé à un atelier où les collégiens ont été amenés à réfléchir à ce qu'ils peuvent publier ou pas sur les réseaux sociaux.

Un questionnaire

L'autre enjeu est ensuite celui de la détection de faits de harcèlement. « Depuis deux ans, tous les élèves du CE2 à la Terminale remplissent un questionnaire individuel pour identifier des situations. Jusqu'à présent ils étaient anonymes et ne permettaient donc pas de détecter une situation individuelle. J'ai pris la décision, en accord avec la Cnil, que les élèves pourront désormais mentionner leur nom pour être recontactés, lancer un appel à l'aide ». Questionnaire que tous les élèves vont remplir dans les quinze prochains jours.

DES SANCTIONS

La réaction est le troisième volet essentiel face au harcèlement. « Ça passe par la prise en charge psychologique mais aussi la sanction. Il faut être ferme. Dans les écoles élémentaires on a introduit la possibilité de changer un élève d'école lorsqu'il fait peser une menace sur ses camarades. En deux ans, 282 jeunes ont ainsi été changés d'établissement », détaille Édouard Geffray. Dans les collèges et lycées, les conseils de discipline relatifs au harcèlement « ont été multiplié par deux et demi en deux ans ».

Et depuis que le harcèlement scolaire est un délit, depuis 2022, plus de 10 000 plaintes ont été déposées, fait savoir le ministre. « Chaque fois que les faits ont été qualifiés, dans 96 % des cas il y a eu une réponse pénale. Soit sous la forme d'une mesure alternative comme une interdiction de fréquentation de certaines personnes. Soit sous la forme de poursuites. Il y en a eu 600 et il y a déjà eu 250 condamnations pénales prononcées ». Le harcèlement scolaire peut être puni jusqu'à trois ans de prison et 45 000 euros d'amende

Pour autant il faut continuer à agir « collectivement : parents, enfants, professeurs, éducateurs, personnel des collectivités, il faut que l'on ait cette vigilance et ce devoir de protection pour nos jeunes ».